



Séance du conseil municipal
Jeudi 16 novembre 2023

Procès-Verbal

Etaient présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme GOMBAUD Christel, Mme MACOIN Gladys à Mme MARCHAND Renée, Mme CLAISSE Laurence à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. DERAND Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 18 octobre 2023

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour		

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant.

3. Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT

- M. Le MAIRE
- précise que les communes concernées verront le montant de leur attribution de compensation révisé.
 - ajoute que la commune de Châteaubernard est consultée en qualité de membre de l'EPCI de Grand Cognac.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il faudrait normalement voter transfert par transfert, et non en globalité.

- souligne qu'il est contre puisque cela correspond au démantèlement des collectivités et qu'avec tous ces transferts, il ne restera plus que les cimetières aux communes.

M. Le MAIRE

- précise que le cimetière pourrait également être transféré.

- indique, que pour certaines compétences, on peut ne pas être d'accord, par exemple la voirie mais, dans ce cas, c'est une volonté des communes concernées. Ce n'est pas incohérent étant donné le rayonnement communautaire de ces espaces.

- rappelle que cela se fait avec l'aval des communes concernées.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Pour		

4. Approbation du règlement budgétaire et financier

M. Jérôme DATCHARY (responsable pôle ressources humaines / finances)

- se présente. Il a été, pendant 22 ans, officier au sein de l'armée de l'air puis, en 2020, il a intégré l'hôpital de Grand Cognac en qualité de directeur-adjoint des ressources humaines.

M. Le MAIRE

- souligne que M. DATCHARY a connu toutes les fonctions publiques sur la même commune.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à M. DATCHARY ce qui l'a attiré pour postuler à la mairie de Châteaubernard.

M. Jérôme DATCHARY - précise qu'il peut ici exercer toutes ses compétences tant au niveau des ressources humaines que dans celui des finances. Sur son dernier poste il n'avait aucune mission dans le domaine budgétaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remercie M. DATCHARY.

M. Michel DAMY

- explique que la M57, qui correspond au plan comptable du secteur privé entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités.

- souligne que les changements de comptes comptables, qui changent tout de même, sont moins importants que la numérotation des codes fonctionnels (fonctions et sous fonctions) qui, eux, changent beaucoup. Les services auront donc besoin d'un peu de temps pour assimiler la nouvelle nomenclature et les changements d'imputations.

- précise que cette opération comptable posera quelques difficultés au moment du transfert des soldes des comptes entre le mois de

décembre 2023 et le mois de janvier 2024.

- remarque que le changement important concerne les dépenses de fonctionnement. Il ne sera plus possible de réaliser des dépenses imprévues ; de ce fait, il faudra peut-être majorer quelques chapitres.
- relève qu'il y a obligation de mettre en ligne, sur le site de la collectivité, le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif.
- rappelle que, jusqu'alors, seul le récapitulatif par chapitre pour chaque section y figurait.

M. Le MAIRE

- résume qu'il n'y a pas beaucoup de différences entre les deux instructions comptables et qu'il convient d'approuver un règlement que la collectivité applique déjà.
- souligne que le service financier effectue déjà une comptabilité d'engagement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'étonne du peu de réunions de la commission des finances

M. Michel DAMY

- répond que la dernière a eu lieu en mars 2023.
- précise qu'il préfère avoir les chiffres de fin d'année pour réunir la commission. Il faut regarder les dépenses réelles, voir qui dépense et comment.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si M. DAMY décide cela tout seul.

M. Michel DAMY

- répond que non ; ce mode de fonctionnement est pris d'un commun accord avec les membres de la commission ad hoc.

M. Le MAIRE

- se réjouit de cette pratique qui est gage d'une bonne maîtrise du budget car, s'il n'y a pas de réunion, c'est qu'il n'y a pas de problème.
- ajoute que, bien évidemment, la commission se réunirait s'il y avait la moindre difficulté.

M. Michel DAMY

- ajoute que les décisions modificatives sont présentées et votées en conseil municipal lorsque cela s'avère nécessaire.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour		

5. Fixation de la durée d'amortissement des biens – Plan comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. Michel DAMY - expose que les durées d'amortissement sont sensiblement les mêmes et, qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les calculs se feront au prorata temporis.

M. Le MAIRE - demande si ces durées sont bien figées.

M. Michel DAMY - acquiesce.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO*

Pour

6. Décision modificative n°4

M. Michel DAMY - indique qu'il y a un changement par rapport au budget primitif dans la section investissement pour une dépense 35 000 euros, correspondant à l'acquisition d'un tracteur.

- souligne que le montant est pris sur une opération qui n'a pas démarré.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande de quelle opération il s'agit.

M. Michel DAMY - répond qu'il s'agit de l'agencement d'un cheminement doux route de Segonzac.

M. Le MAIRE - précise que cette opération était prévue et cofinancée par Grand Cognac mais que le plan de financement de Grand Cognac étant sorti tardivement, l'opération ne se fera pas cette année.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO*

Pour

7. Admission en non-valeur

M. Michel DAMY - expose que cette situation concerne une entreprise qui a été mise en liquidation judiciaire et qui n'a pas assez d'actif.

M. Le MAIRE - précise que cette somme correspond à la taxe sur la publicité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute qu'il y a certainement eu une priorité par rapport aux paiements à effectuer.

M. Le MAIRE - confirme et souligne que ce n'est pas la collectivité qui définit les priorités.

M. Michel DAMY - indique que les frais de personnel et les charges sociales arrivent en premières positions puis viennent les autres dépenses.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

8. Modification du tableau des effectifs

M. Le MAIRE - informe du recrutement, au 1^{er} janvier prochain, d'un ingénieur territorial, à temps complet, au poste de Directrice des Services Techniques.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande de qui il s'agit.

M. Le MAIRE - indique que c'est un agent du Département, qui est ingénieur de formation et qui a également obtenu le concours d'ingénieur territorial. Elle viendra se présenter, ainsi vous serez rassuré.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne qu'il ne s'inquiète pas personnellement mais pour la collectivité qui avait des promesses de pérennité lors du dernier recrutement à ce même poste.

M. Le MAIRE - rassure M. FAYEMENDIE ; cette qui personne, qui habite à Cognac a séduit la commission de recrutement par son profil.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

9. Autorisation à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre de la réalisation d'un aménagement paysager et de la création d'un cheminement doux

M. Le MAIRE - estime que le conseil municipal ne peut pas être contre cette demande.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rétorque que si, il est possible d'être contre, car l'argent du Département c'est aussi l'argent public. Le maraîchage n'est pas le métier du conseil municipal, il n'y a donc pas lieu de s'investir dans ce domaine.

M. Le MAIRE - tranquillise M. FAYEMENDIE ; les élus n'iront pas y travailler.
- rappelle que cette activité est en lien direct avec l'approvisionnement de la restauration scolaire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'insurge contre ce dispositif qui est appelé à faire du tort aux maraîchers locaux.

- ajoute qu'il n'est pas normal que la collectivité s'engage sur le plan budgétaire ; comment font les entreprises privées ?

M. Le MAIRE - confirme qu'il y a de nombreux maraîchers au marché mais que la plupart ne sont pas locaux.

- pensait avoir l'approbation de M. FAYEMENDIE sur ce projet qui préserve un poumon vert au sein du centre bourg.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que ce poumon vert devait, à l'origine, être géré par un couple de maraîchers.

- doute de la légalité de cette opération.

M. Le MAIRE - indique que tous les maraîchages visités sont municipaux ; de plus les services de la trésorerie se sont assurés de la légalité et il n'y aura aucun problème.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle les difficultés à entretenir la commune.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention 1 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE*

Pour

10. Autorisation à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du PETR Ouest Charente-Pays du Cognac, programme LEADER, dans le cadre du projet maraîchage

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - regrette le manque de débat au sein du conseil municipal qui, à la base, est fait pour s'exprimer.

- rappelle qu'il ne s'était pas engagé sur « La Bulle » ; des deniers publics y ont été investis et cela ne fonctionne pas.

M. Le MAIRE - rectifie ces dires, la collectivité ne s'est pas engagée financièrement dans cette opération.

M. Pierre NAU - informe que « La Bulle » est l'une des monnaies locales qui fonctionne le mieux en France.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reconnaît ne pas avoir les compétences nécessaires dans ce domaine.

- ajoute qu'il rapporte ce dont il a pris connaissance dans la presse.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Pour		

11. Questions diverses de M. FAYEMENDIE

11.1. Demande de l'installation d'un stop l'intersection de la rue des Chênes et de la rue Beausite pour prévenir la dangerosité du lieu.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si la commission cadre de vie existe encore.

M. Philippe OURTAAU - acquiesce.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - signale qu'un administré a formulé, au nom d'un quartier, la demande de l'installation d'un stop et que celle-ci n'a été suivie d'aucun effet.

M. Philippe OURTAAU - informe qu'il a reçu la personne en question ainsi que d'autres riverains domiciliés rue Beausite et rue de Bellevue car des aménagements de trottoirs sont à revoir dans ce secteur.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - confirme que la vitesse est trop excessive et qu'un stop est indispensable rue des chênes.

M. Philippe OURTAAU - explique que ce dossier devait être présenté le 23 novembre 2023 à la commission cadre de vie mais qu'en raison du salon des Maires cette commission est reportée.

- reconnaît la nécessité d'installer un stop rue des Chênes.

M. Le MAIRE - remarque que la personne qui sollicite la mise en place d'un stop s'est fait verbaliser faite verbalisée dans ce même quartier pour excès de vitesse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore que les gens roulent trop vite en agglomération et qu'ils ne prennent pas conscience du danger.

M. Le MAIRE - demande s'il faut envisager de mettre toute la commune à 30 km/heure.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souligne que la vitesse, à Cognac, est limitée à 50 km/heure mais qu'il est dangereux de rouler à si vive allure en agglomération.

- remarque que les 30 km/heures instaurés dans la rue des Vauzelles ne sont pas respectés.

M. Le MAIRE - reconnaît que les 30 km/heure pourraient se justifier à certains endroits de la commune ; ou bien toutes les communes devraient être limitées à cette vitesse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - se satisfait de ce point de vue.

11.2 Qu'en est-il de la gestion des eaux pluviales chemin de la Pallue et de leurs affluents ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore que la nouvelle pharmacie soit entourée de goudron.

- ajoute que l'évacuation des eaux pluviales était prévue sous la voie mais, lors de fortes averses, c'est un fleuve qui se déverse dans le chemin de la Pallue.

M. Alain ROULLAND - invite M. FAYEMENDIE à venir constater par lui-même que tout a été fait dans l'ordre, un puits a été réalisé, l'eau de sa parcelle ne va donc pas sur le chemin de la Pallue.

- ajoute qu'en sa qualité de locataire, il n'est nullement responsable du site.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - confirme qu'il viendra voir le travail réalisé.

M. Le MAIRE - ajoute que les parkings perméables sont recommandés mais pas imposés.

11.3 Qu'en est-il de la réorganisation de la voirie (déjà signalée) et son entretien des espaces verts débordants sur la chaussée ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - informe avoir adressé à Mme CONTE un deuxième message relatif aux questions diverses dans lequel il précisait qu'il s'agissait de la nouvelle zone des Vauzelles.

- souligne que les intersections à angles droits ne sont pas judicieuses.

- estime qu'il aurait été préférable d'aménager un giratoire qui aurait facilité, le cas échéant, la réorientation des automobilistes ; actuellement il faut manœuvrer sur la chaussée ce qui est accidentogène. Les ingénieurs non ingénieurs n'ont pas pensé à cela alors ce qui a été fait est cassé ; c'est l'agglomération qui gère.

M. Philippe OURTAAU - explique que le stationnement intempestif à proximité du Vertigo a nécessité un nouvel aménagement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique qu'il y a encore des espaces à développer, il convient d'en discuter avec l'agglomération.

M. Le MAIRE - confirme que ces problèmes sont pris en compte par l'agglomération.

11.4 Est-il normal que des employés municipaux entretiennent la taille du lierre de la clôture de l'Arche ?

M. Philippe OURTAAU – explique que les services techniques sont intervenus pour l'entretien des trottoirs au niveau de la clôture de l'Arche et qu'une entreprise entretenait les palisses en même temps.

- informe que les agents municipaux n'ont coupé que deux ou trois branches qui les gênaient.

11.5 Suite à l'invasion des moustiques tigres sur notre région et notre ville, les castelbernardins en ayant beaucoup souffert souhaitent connaître les actions envisagées par la municipalité pour lutter contre ces insectes.

M. Philippe OURTAAU - rappelle que le 5 septembre dernier, un compte-rendu a été diffusé aux élus pour les informer que douze pièges avaient été mis en place sur la collectivité.

- ajoute qu'il est toujours en attente d'une réponse de Grand Cognac à qui il a transmis un écrit à ce sujet car il estime qu'il s'agit d'un problème communautaire et a suggéré que, comme pour les composteurs, l'agglomération mette à disposition des administrés des pièges à moustiques.

M. LE MAIRE - confirme que le maximum est fait au niveau de la commune : installation de pièges, information auprès de la population via le site de la ville, le Mag, flyers distribués dans les boîtes aux lettres.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - constate, qu'après la canicule, il a fallu faire face aux moustiques, les repas en extérieurs ne sont plus possibles même si l'on se badigeonne avec des produits néfastes pour la peau et peu efficaces.

M. Philippe OURTAAU - informe qu'effectivement c'est dans le secteur de l'Echassier et de la rue Beausite qu'il y avait le plus de moustiques tigres l'an dernier, ce phénomène s'étend maintenant à toute la commune

M. Pierre NAU - rappelle, concernant les moustiques tigres, que la première mesure à prendre est une mesure individuelle et c'est pourquoi la mairie a multiplié les informations aux administrés.

- souligne que, pour combattre ce fléau, il ne faut pas d'eau stagnante. Chacun doit se prendre en charge et modifier son système d'arrosage.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que, s'il n'y a plus de coupelles, les fleurs ne persistent pas. Il faut arroser, chacun fait ce qu'il peut mais on ne peut pas laisser mourir les plantes.

- demande s'il faut faire comme à la pharmacie et mettre du goudron partout.

M. Philippe OURTAAU - précise qu'il y a un projet de fabrication de nichoirs à chauves-souris par les élèves.

M. Jean-Claude FAYMENDIE - a constaté qu'il n'y avait pas eu beaucoup de frelons cette année.

M. Philippe OURTAAU - répond que cette année les frelons étaient localisés du côté de l'avenue de Barbezieux.

11.6 Où en est-on pour donner de la sécurité et de l'abri aux arrêts de bus, en particulier celui d'Auchan ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare avoir honte pour les gens qui attendent à l'arrêt de bus d'Auchan et rappelle qu'il devait être déplacé.

M. Philippe OURTAAU - informe qu'il a déjà réussi à faire déplacer un arrêt de bus et que ce matin a été organisée, avec Grand Cognac, une réunion sur l'aménagement de la rue de l'Anisserie.

M. Le MAIRE - rappelle que cette voie va être complètement réaménagée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il serait plus judicieux de déplacer cet arrêt de bus avant le giratoire d'Auchan.

M. Philippe OURTAAU - indique que, dans l'autre sens, cela gêne la circulation.

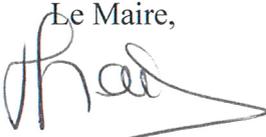
M. le MAIRE &

M. Philippe OURTAAU - se font porte-parole du conseil municipal auprès de Grand Cognac.

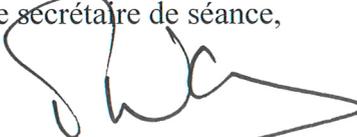
11.7 Pourquoi les WC publics de notre commune sont fermés en permanence ?

M. Philippe OURTAAU – rappelle que ce point a déjà été évoqué en février 2022 et que rien n'a changé depuis. Les toilettes du Fief du Roy sont ouvertes et ceux de Claude Boucher ne sont ouverts que le jour de marché ; les commerçants ont la clef par mesure de sécurité car tout le site est régulièrement saccagé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,

Pierre NAU